

5e année N° 121 26 mai 1953

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Bimensuel

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 4, place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

POMMIER - POIRIER - NOYER

CARPOCAPSE : Favorisées par les températures très élevées qui règnent depuis le 16 mai, les éclosions de papillons du Carpocapse s'étendent àdes régions de plus en plus nombreuses. Le premier traitement devra être appliqué aux dates suivantes :

a) **DES RECEPTION :** régions : 52 - 133 - 134 - 142.

b) **ENTRE LE 30 MAI ET LE 2 JUIN :** régions : 12 - 22 - 40 - 41 - 92 - 101 - 103 - 121 - 122 - 124 - 125 - 141 - 145 - 147.

c) **ENTRE LE 3 ET LE 6 JUIN :** régions : 3 - 9 - 13 - 21 - 23 - 26 - 37 - 38 - 43 - 46 - 68 - 69 - 81 - 85 - 100 - 104 - 105 - 107 - 110 - 111 - 115 - 119 - 123 - 129.

On pourra utiliser le **D.D.T.** (produits commerciaux à 20 ou 50 % de matière active) ou, sur les seules variétés à récolter après le 31 juillet, les **arséniates** de plomb ou d'alumine, à raison de 90 gr. d'arsenic pur pour 100 litres de bouillie.

Doses d'emploi :

— D.D.T. à 50 % de produit pur : 250 gr./hl.
— D.D.T. à 20 % de produit pur (émulsions) : 500 gr.
— arséniate à 11 ou 12 % d'arsenic : 750 gr.
— » à 15 % » : 600 gr.
— » à 20 ou 22 % » : 400 gr.

A l'exception des émulsions de D.D.T. on ajoutera à ces produits soit un **mouillant** aux doses indiquées, soit une **huile blanche** d'été à raison de 200 gr. pour 100 litres.

Les arboriculteurs qui possèdent encore des **huiles blanches nicotinées** pourront les utiliser pour ce traitement.

Nous ne pouvons encore garantir les résultats des **esters phosphoriques** et **oléoparathions** qui ont quelquefois fait preuve d'une efficacité et d'une persistance satisfaisantes contre le Carpocapse. Ces produits ne peuvent encore être utilisés qu'à titre **expérimental** et nous ne saurions trop recommander aux arboriculteurs qui les utiliseraient de nous fournir tous renseignements sur les conditions d'application de leurs traitements (date, conditions climatiques, formules, doses, etc...) et sur les résultats obtenus.

TAVELURES : L'adjonction d'un fongicide au traitement contre le Carpocapse dans les régions indiquées plus haut ne deviendra nécessaire que si une pluie assez importante est survenue avant la date indiquée pour le traitement.

P111

VIGNE

MILDIOU : Les premiers foyers primaires de la maladie, très tardifs cette année, viennent d'être constatés dans la Drôme.

En conséquence, dans la **Drôme** et l'**Ardèche** le premier traitement au **cuivre** devra être appliqué **dès réception** de ce *Bulletin*.

Dans les **autres régions,** ils devront être exécutés dans les 4 à 6 jours **après** les **premières pluies** importantes.

COCHENILLE FLOCONNEUSE : Les premières éclosions de cette grosse lécanine, qui produit une laine blanche caractéristique, sont proches.

Dans toutes les vignes où cet insecte aurait été observé, on profitera du premier traitement contre le Mildiou pour appliquer un produit à base d'esters phosphoriques (à l'exception des oléoparathions). Le mélange des deux produits ne sera effectué qu'au moment de l'emploi.

Dans les vignes où seule la lécanine non floconneuse serait observée, ce traitement aux esters phosphoriques serait prématuré.

BETTERAVES

TEIGNE : Les éclosions s'étendent vers le nord. Le premier traitement insecticide devient nécessaire dans la plaine du **Valentinois** et la **basse vallée de l'Isère.**

INFORMATIONS

PECHER

PUCERONS : Actuellement seul le **puceron vert** (brillant) appelé aussi quelquefois puceron gris se développe dans les plantations. Il est facilement détruit par les **aphicides courants :** esters phosphoriques, nicotine, roténone en particulier.

Il convient toutefois de surveiller l'apparition du **puceron** (vert) **farineux** beaucoup plus difficile à atteindre mais qui n'apparaît qu'exceptionnelllement avant le mois de juin.

Les bouillies à base de **Quassia Amara** ne le détruisent pas mais l'éloignent de la plantation. Un tel traitement devra être, soit renouvelé chaque fois que de nouveaux pucerons apparaissent sous les feuilles, soit complété quelques jours après par une application d'**oléoparathions** à raison de 25 gr. de matière active pour 100 litres de bouillie, soit d'**esters phosphoriques** à la même dose de matière active additionnée, si le produit commercial n'en contient pas, d'un **mouillant** de même fabrication.

Nous rappelons que les traitements aux esters phosphoriques gagnent à être appliqués en période de chaleur, mais en dehors des heures les plus chaudes de la journée (11 à 19 heures).

COURRIER DES ABONNÉS

D'un abonné de la banlieue lyonnaise, en date du 19 mai 1953 :

« *Je crois qu'il est certaines variétés de pommiers tout au moins, pour lesquelles les traitements cupriques sont contre-indiqués (calville blanche par exemple). D'autres variétés sont, je crois, intolérantes au soufre (abricotiers). Ce qui fait que certains arboriculteurs, dont je suis, sont assez embarrassés devant un produit à base de cuivre ou de soufre, dont le mode d'emploi met en garde contre certaines intolérances sans les désigner toutefois.*

» *Serait-ce trop vous demander que de bien vouloir nous donner quelques indications à ce sujet ?* »

Réponse : Il est exact que toutes les variétés des diverses essences fruitières sont inégalement sensibles aux fongicides, cuivre et soufre principalement. Toutefois le très grand nombre de variétés cultivées dans notre région ne permet pas de dresser un tableau complet de ces susceptibilités.

Toutefois, mise à part l'extrême sensibilité au cuivre du pêcher en végétation, toutes les variétés supportent l'application du cuivre ou du soufre au moins dans certaines conditions climatiques.

Les pommiers, quelle que soit leur variété, sont tous plus ou moins sensibles au cuivre par temps frais et humide. On évitera donc les traitements au cuivre que l'on remplacera par le soufre dans ces conditions-là. Sur les variétés réputées les plus sensibles, on limitera le cuivre aux périodes franchement sèches et chaudes.

Il en est de même du soufre sur pommier, poirier et abricotier : on évitera son emploi dans les périodes les plus chaudes de l'été et sur les variétés sensibles, d'abricotiers notamment, on en limitera l'emploi aux seules périodes où les conditions climatiques s'opposent franchement à l'application du cuivre.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD

128.466 - Imp. Réunies de Lyon - 5-1953
Dépôt légal n° 1155 ——— 2-1953